CRIC n° 32 (2026-2027)
4e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal

Mercredi 4 novembre 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Examen de l'arriéré.....1

PROJETS ET PROPOSITIONS.....1

Projet de décret portant assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021 (Doc. 708 (2026-2027) N° 1).....1

Désignation d'un rapporteur.....1

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge.

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal.....1

Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Discussion générale.....2

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – Mme Valérie Bluge – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Examen et vote des articles.....3

Vote sur l'ensemble.....3

Confiance au président et au rapporteur.....3

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....3

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les conséquences pour la Wallonie du maintien de la note de l'État belge par Standard & Poor's ».....3

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le manque de suivi dans le cadre de faits de maltraitance animale ».....5

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Christine Mauel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les moyens consacrés au bien-être animal et les projets d'abattage de proximité ».....6

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Jean-Paul Bastin à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la campagne de sensibilisation à la lutte contre les feux d'artifice « pirates » lors de la nuit du Nouvel An ».....7

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE).....8

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....8

Interpellations et questions orales retirées..... 9

LISTE DES INTERVENANTS..... 10

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 11

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 4 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret portant assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021 (Doc. 708 (2026-2027) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021 (Doc. 708 (2026-2027) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je propose Mme De Bue comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme De Bue est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Le projet de décret qui vous est soumis vise à porter assentiment à l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la République d'Arménie, signé à Bruxelles le 15 novembre 2021. Cet accord s'inscrit dans la politique européenne d'ouverture progressive des marchés aériens avec les pays partenaires, en contrepartie d'un rapprochement de leur réglementation avec les normes européennes.

Son objectif est simple : faciliter les échanges, renforcer la connectivité et garantir des conditions de concurrence équitables. Concrètement, l'accord permet aux transporteurs européens et arméniens d'exploiter plus librement des liaisons entre l'Union européenne et l'Arménie, notamment en supprimant les restrictions en matière de fréquence, de capacité et de destination. Cette ouverture représente une opportunité pour les voyageurs, les entreprises, le tourisme et les échanges économiques.

Toutefois, cette libéralisation n'est pas inconditionnelle. Elle s'accompagne d'une reprise progressive par l'Arménie des règles européennes relatives, notamment, à la sécurité et à la sûreté aérienne, à la protection des consommateurs, à l'environnement, aux conditions sociales et à la concurrence.

L'accord comprend 31 articles et deux annexes, organisés autour de trois volets : les dispositions économiques, la coopération réglementaire et les mécanismes institutionnels de suivi. Un comité mixte composé de représentants de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que de l'Arménie, assure le suivi de la mise en œuvre de l'accord et veille au respect des engagements pris par les parties.

Pour la Wallonie, notre assentiment est nécessaire en raison du caractère mixte de l'accord, qui concerne à la fois des compétences fédérales et régionales. Ainsi, le décret comprend deux articles : le premier porte

assentiment à l'accord et le second prévoit l'assentiment anticipé aux modifications de ses annexes selon les modalités prévues par le traité.

Ce texte traduit une conviction : l'ouverture économique et le rapprochement des règles peuvent aller de pair. Il s'agit de favoriser les échanges dans un cadre juridique clair, tout en maintenant les exigences européennes en matière de sécurité, de concurrence et de protection des passagers.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je tiens à souligner que c'est un texte important pour le rayonnement de notre pays et de ses différentes entités, y compris la Wallonie, à travers le monde. Il s'inscrit dans une série d'autres décrets d'assentiment qui passent régulièrement en commission. De mémoire, le dernier concernait le Cap-Vert.

Celui-ci porte sur un accord qui remplace un accord bilatéral déjà conclu avec l'Arménie le 7 juin 2001. On met à jour ce texte pour moderniser certaines dispositions devenues obsolètes, notamment au regard de l'intégration européenne.

Ces accords sont aussi porteurs de retombées économiques et de création d'emplois. Ils permettent aussi d'envisager le développement de nouvelles liaisons aériennes directes avec l'Arménie, un pays avec lequel la Belgique a des liens étroits et qui fait partie de la francophonie. C'est une bonne chose dont nous nous réjouissons.

Au-delà des accords soumis à notre approbation aujourd'hui, que nous soutiendrons, nous profitons de cet échange pour rappeler notre position en faveur d'une taxation du kérosène à l'échelle européenne, ainsi que d'une fiscalité plus équitable dans le secteur du transport aérien. Ce sont des mesures qui nous semblent essentielles pour rétablir une concurrence plus équitable entre les différents modes de transport.

Monsieur le Ministre-Président, vous l'avez dit, il s'agit d'un traité mixte avec le Fédéral et les autres Régions. Pouvez-vous nous préciser où en sont les procédures de ratification dans les autres entités qui doivent se prononcer sur cet accord ? Par ailleurs, ces accords pouvant être porteurs en termes d'économie et d'emplois, avez-vous une estimation du nombre d'emplois susceptibles d'être créés grâce à cet accord ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Pour commencer, je trouve un peu dommage que tant le PTB qu'Ecolo ne soient pas présents aujourd'hui pour examiner ce texte, qui concerne une matière internationale sur laquelle ils ont souvent des réticences.

Je n'ai pas cité le PS, chers collègues, et je vous remercie d'être présents. Selon moi, il va de soi que nous soyons tous présents au Parlement les jours de commission.

Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre présentation.

Comme pour les précédents accords d'assentiment, ceux-ci font référence à la feuille de route élaborée par le Conseil de l'Union européenne en vue de développer une politique extérieure de l'Union européenne dans le cadre de l'aviation civile. Cette fois, l'un des objectifs de cette politique est la création d'un espace aérien commun avec les pays voisins.

C'est un accord multilatéral qui nous est soumis aujourd'hui pour approbation au Parlement. Cet accord remplace tous les accords aériens bilatéraux existants que les États membres de l'Union européenne auraient conclus avec l'Arménie et prévoit un cadre moderne unique pour les services aériens entre l'Union européenne et ce pays.

Il simplifie également considérablement les procédures administratives. Concrètement, cela signifie que les transporteurs aériens de l'Union européenne pourront désormais exploiter les vols directs vers l'Arménie à partir de n'importe quel aéroport de l'Union européenne et inversement. Ils stimuleront le trafic aérien en attirant de nouveaux transporteurs – du moins, nous l'espérons – et en développant des routes nouvelles ou sous-exploitées.

Le groupe MR apportera son assentiment à cet accord sur un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la République d'Arménie. Notre soutien repose sur une conviction simple : le rapprochement entre l'Europe et ses partenaires se construit aussi par des réalisations concrètes.

Cet accord participe précisément à cette démarche. Il organise une ouverture progressive des relations aériennes avec l'Arménie et, en contrepartie, la reprise progressive des règles européennes dans le secteur de l'aviation. Il associe donc deux ambitions que nous défendons : davantage de liberté d'entreprendre et un cadre de concurrence équitable.

Les possibilités offertes par cet accord ne concernent pas uniquement les compagnies aériennes, elles concernent aussi les aéroports, leurs sous-traitants et plus largement l'activité économique qui se développe autour de la connectivité internationale.

Pour notre groupe, c'est une dimension essentielle. Nous voulons que la Wallonie puisse saisir les

possibilités de développement économique, d'activités et d'emplois qu'un tel cadre peut offrir.

Les voyageurs peuvent également y trouver un intérêt : lorsque de nouvelles liaisons directes deviennent commercialement viables, elles permettent d'éviter un transit par un aéroport étranger. C'est un gain potentiel d'accessibilité pour les déplacements professionnels, les visites familiales et le tourisme. Pour rappel, à la Chambre, en 2023, l'assentiment a été voté à l'unanimité. Nous vous soutiendrons donc sur ce texte.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Je vous remercie pour vos remarques et partages de réflexions par rapport à ce texte.

Pour répondre aux questions de M. Resinelli sur le niveau de procédure d'assentiment aux différents niveaux de pouvoir :

- au niveau fédéral, l'accord a été approuvé par la loi du 17 décembre 2023 ;
- en Région flamande, l'assentiment a été donné par le décret du 10 novembre 2022 ;
- en Région de Bruxelles-Capitale, l'assentiment parlementaire est encore attendu, selon l'état qui m'a été communiqué.

À la question plus précise portant sur les chiffres potentiels d'emplois créés par rapport à cet accord, il apparaît difficile de chiffrer précisément cela.

Par contre, on peut d'ores et déjà dire qu'une nouvelle ligne, vous l'avez certainement vu, sera ouverte dès 2027 entre Charleroi et Erevan, capitale de l'Arménie. Cela montre directement un impact très concret de ce type d'accord avec une création d'une nouvelle ligne et donc une structure d'emploi qui se crée localement pour Charleroi.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret portant assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021 (Doc. 708 (2026-2027) N° 1).

Art. 1er et 2

Les articles 1er et 2 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er et 2 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021 (Doc. 708 (2026-2027) N° 1).

À l'unanimité des membres, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les conséquences pour la Wallonie du maintien de la note de l'État belge par Standard & Poor's »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les conséquences pour la Wallonie du maintien de la note de l'État belge par Standard & Poor's ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, le 23 octobre dernier, l'agence de notation Standard & Poor's a maintenu la note de la Belgique au niveau AA-, avec une perspective stable. Si cette décision constitue un signal positif, la situation demeure néanmoins préoccupante, notamment en raison

du niveau élevé des taux d'intérêt que nous payons pour rembourser notre dette.

À cet égard, la Belgique emprunte désormais à des taux supérieurs à ceux de la Grèce qui a consenti, on le sait et l'on s'en souvient, des efforts budgétaires considérables depuis la crise qu'elle a traversée. Vous indiquiez d'ailleurs que le *spread* entre les taux d'emprunt wallons et allemands atteignait 1,3 point, ce qui est un niveau significatif.

Dans sa justification, l'agence de notation souligne une nouvelle fois la complexité de la situation actuelle, marquée notamment par un déficit élevé, une croissance économique faible et des risques de délocalisation vers les États-Unis. Ce ne sont même plus aujourd'hui des risques, puisque nous en voyons les conséquences sur nos entreprises. Face à ces constats, deux visions s'opposent. D'un côté, une vision de l'opposition et d'une partie de la population qui reproche au Gouvernement d'aller trop vite et de vouloir réaliser trop d'économies en trop peu de temps et, de l'autre, la vision d'institutions telles que la Banque nationale et celle des agences de notation qui disent que les efforts consentis ne sont pas suffisamment rapidement réalisés pour revenir à l'équilibre budgétaire. Il faut pouvoir trouver un équilibre entre ces deux visions.

Cependant, les conséquences de l'endettement public sont parfois difficiles à percevoir au quotidien. Pourtant, elles sont bien réelles : les charges d'intérêts qui réduisent les moyens disponibles, on en parle très régulièrement ici, pour financer ces moyens disponibles pour financer les politiques publiques et qui contribuent donc à maintenir des coûts d'emprunt à des taux élevés, y compris pour les citoyens aussi, qui souhaitent notamment contracter un crédit hypothécaire.

Dès lors, comment analysez-vous, en tant que ministre-président et en tant que ministre du Budget, le maintien de la note de la Belgique ? Ne serait-il pas opportun de renforcer la sensibilisation des citoyens sur la base des données factuelles et objectives, quant aux conséquences concrètes de la situation des finances publiques en Wallonie aujourd'hui sur leur quotidien et à l'importance de leur redressement ? Avez-vous pu avoir des échanges dans ce cadre avec les agences de notation concernant le projet de budget pluriannuel de la Wallonie que vous nous avez présenté il y a quelques semaines ? Dans l'affirmative, quelle en a été la teneur ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, le maintien de la note belge par Standard & Poor's est une excellente nouvelle pour le pays ; indirectement pour la Région, étant donné que les taux auxquels la Wallonie emprunte dépendent d'abord des taux OLO, auxquels s'ajoute une marge propre à la Région. Néanmoins, la décision de Standard & Poor's n'a pas d'impact direct sur la notation wallonne, puisque la Wallonie est notée par l'agence de notation Moody's. Nous l'avons d'ailleurs expérimenté en avril dernier dans l'autre sens, lorsque Moody's a décidé de dégrader l'État fédéral. Notre note a mécaniquement suivi et est passée de A3 à BAA1.

Vous citez la Grèce. Si celle-ci emprunte aujourd'hui à des conditions voisines de la Belgique, ce n'est pas une anomalie de marché, ce sont des efforts budgétaires qui l'ont rendu possible, avec des excédents primaires en 2024 et en 2025. Les investisseurs ont tiré les conséquences de ces résultats et révisé leurs anticipations et donc les taux qu'ils exigent.

Les agences de notation ont fait de même en sortant la Grèce de la catégorie spéculative à partir de 2023 et en relevant encore sa note depuis. Je veux néanmoins rassurer cette assemblée : les efforts que nous avons consentis n'ont rien de comparable. La leçon grecque n'est pas celle d'une crise à venir, c'est celle d'une trajectoire qui, tenue dans la durée, finit par être reconnue.

Sur la pédagogie, je partage bien évidemment votre constat. Nous l'avons tous pratiquée à différentes reprises au sein même de cette assemblée. Pour aller encore plus loin, le Gouvernement a présenté pour la première fois une trajectoire pluriannuelle sur trois ans, lisible, avec un retour à l'équilibre, comme vous le savez, en 2029.

Enfin, pour ce qui concerne Moody's, nous rencontrerons prochainement l'agence de notation à l'occasion de sa visite annuelle et nous en profiterons pour lui présenter les évolutions budgétaires issues du récent conclave. Par ailleurs, Moody's a achevé le 23 octobre dernier sa revue périodique de la Wallonie. Cette revue n'a donné lieu à aucune action de notation. La note BAA1 avec perspectives stables reste donc inchangée.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, vous avez raison de signaler que la perspective d'amélioration des finances publiques en Grèce est la raison pour laquelle ses taux d'intérêt diminuent et qu'elle a maintenant dépassé dans le bon sens, vers le bas, les taux d'intérêt auxquels la Belgique emprunte. C'est parce que la Grèce a eu, pendant des années, une trajectoire de redressement et que cette dernière a été reconnue par les agences de notation et par les créditeurs.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de continuer à faire de la pédagogie, à expliquer les raisons pour lesquelles nous demandons tant d'efforts à la population, à la société civile, au monde associatif. On le sait, c'est très compliqué, mais l'objectif est bien

d'éviter de nous retrouver dans une situation comme celle que la Grèce, notamment, a connue.

Je salue la trajectoire qui nous ramène à l'équilibre d'ici 2029. Non, nous n'adoptons pas une trajectoire budgétaire responsable de retour à l'équilibre juste pour faire plaisir à des agences de notation ou à des banques, mais bien pour dégager, récupérer des marges de manœuvre budgétaires afin d'améliorer le service à la population et les différentes compétences que nous avons entre les mains. Pour cela, il faut réduire le coût de notre endettement. C'est ce que l'on fait et c'est quelque chose que nous saluons.

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le manque de suivi dans le cadre de faits de maltraitance animale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le manque de suivi dans le cadre de faits de maltraitance animale ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, il s'agit d'un autre sujet que le budget, mais il est aussi très important.

Dernièrement, la presse a rapporté plusieurs faits de maltraitance ; par exemple, une saisie de 300 animaux du côté de Chièvres, mais d'autres ont pu également être révélés durant les derniers jours. Dans un registre similaire, une comtesse a été récemment condamnée par le tribunal correctionnel de Nivelles pour des faits de maltraitance envers des animaux.

Bien que ces faits soient particulièrement préoccupants dans les deux cas, ainsi que le grand nombre d'animaux qui ont été saisis – dans les deux cas, on parle de plusieurs centaines d'animaux –, c'est bien le suivi et le contrôle effectués a posteriori qui inquiètent les acteurs de terrain.

GAIA souligne ainsi que la personne du côté du Brabant wallon pourra toujours détenir quatre animaux, malgré six saisies effectuées en près de 15 ans sur plus de 560 animaux. GRIFF, qui est le nouveau nom de la Société protectrice des animaux de La Louvière, souligne d'ailleurs, dans le cas de Chièvres, que la détentrice était déjà connue des autorités et qu'une partie de ces animaux avait déjà été saisie par le passé.

Au-delà de toute forme de maltraitance, qui est de facto inacceptable, cet apparent manque de suivi est particulièrement préoccupant au vu d'une volonté claire de votre part – vous l'avez déjà affirmé à plusieurs reprises dans le cadre de la future réforme du Code wallon du bien-être des animaux – de renforcer la répression de ces comportements. Ce en quoi nous nous inscrivons tout à fait.

Dans une récente question écrite, je vous interrogeais sur les statistiques des dossiers traités par le fonctionnaire sanctionnateur régional. Les chiffres interpellent, vu la recrudescence de dossiers comportant une infraction au bien-être animal ou encore du nombre d'animaux saisis. Nous constatons logiquement que le nombre de décisions judiciaires ou administratives augmente en parallèle.

Comment la future réforme du Code du bien-être animal permettra-t-elle de répondre aux inquiétudes formulées par le secteur ? Dans le cadre de la lutte contre la maltraitance, comptez-vous renforcer le suivi effectué a posteriori des condamnations ?

Dans le cadre de la trajectoire budgétaire présentée il y a quelques semaines pour les trois prochaines années, nous avons pu apprécier la mise à disposition de moyens supplémentaires à hauteur de 3 millions d'euros par an en matière de bien-être animal. À quoi ces moyens seront-ils dédiés ? Une attention sera-t-elle portée aux contrôles et suivis effectifs après saisie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, les deux dossiers mettent en évidence une difficulté à laquelle nous devons clairement apporter une réponse, pour éviter que, après une saisie, des personnes déjà connues pour des faits répressifs parviennent à reconstituer un cheptel. C'est précisément l'un des objectifs de la réforme du Code wallon du bien-être des animaux, adoptée par le Gouvernement en deuxième lecture le 16 juillet 2026. L'avis du Conseil d'État nous est parvenu le 9 octobre dernier.

Le projet de décret a été transmis à la Commission européenne. Il est par conséquent dans une période de statu quo. Dès la fin de cette période, le texte sera présenté en troisième lecture au Gouvernement.

Comme j'ai déjà pu l'indiquer à plusieurs reprises, la réforme en cours a notamment pour objectif de mettre fin au sentiment d'impunité. À cet effet, le certificat de confiance tiendra compte de l'ensemble des personnes composant le ménage du demandeur, afin d'éviter qu'une interdiction puisse être contournée en faisant acquérir l'animal par un membre du ménage.

En cas de saisie, les personnes concernées ne pourront plus se voir délivrer ce certificat pour acquérir un nouvel animal, et ce, jusqu'à la décision de destination des animaux. En cas de non-restitution, la suspension pourra être prolongée jusqu'à deux ans. Cela permettra de répondre à une faiblesse du dispositif actuel, puisqu'une personne ayant fait l'objet d'une saisie peut encore obtenir un extrait vierge du fichier central tant qu'aucune sanction n'a été prononcée. Cette faille sera également corrigée.

Mon objectif est aussi de renforcer le suivi a posteriori. Les détenteurs ayant déjà fait l'objet d'une saisie ou d'une interdiction de détention constitueront une cible prioritaire dans la programmation des contrôles fondés sur le risque. Le but est de mieux identifier les situations à risque et d'intervenir plus rapidement lorsque des personnes déjà connues recommencent à détenir des animaux.

Ce suivi suppose aussi une meilleure coordination entre l'Unité du bien-être animal, les communes, l'AFSCA et les zones de police. Les signalements pourront ainsi être mieux orientés. L'Unité du bien-être animal pourra concentrer son expertise sur les situations les plus graves.

Mon objectif n'est pas seulement d'intervenir et de saisir des animaux lorsqu'une situation grave est constatée, il est aussi de renforcer le suivi dans la durée, afin d'éviter autant que possible que des situations similaires se reproduisent.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je remercie le ministre-président pour sa réponse détaillée. Je me réjouis que la future réforme du Code wallon du bien-être des animaux aille dans le sens d'empêcher ce genre de récidives qui sont incompréhensibles, à la fois pour le secteur du bien-être animal et pour l'ensemble de la population.

Ils ont du mal à comprendre comment des personnes qui ont été condamnées pour des faits de maltraitance sur des centaines d'animaux puissent à nouveau constituer un cheptel et se voir sanctionner pour maltraitance. C'est comme si ces personnes n'apprenaient pas de leurs erreurs.

Je vous remercie de pousser dans le sens de la lutte contre ces récidives et du renforcement des contrôles, avec tout un mécanisme qui permettra de contourner la loi, et ce, grâce à des failles qui seront résorbées. Cette évolution va dans le bon sens.

Question orale de Mme Christine Mauel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les moyens consacrés au bien-être animal et les projets d'abattage de proximité »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les moyens consacrés au bien-être animal et les projets d'abattage de proximité ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre-Président, la trajectoire budgétaire mentionne 3 millions d'euros par an pour le bien-être animal de 2027 à 2029. Ces moyens doivent se traduire en améliorations concrètes, évaluables et adaptées aux réalités du terrain.

La réduction du transport et du stress des animaux constitue notamment une piste à examiner avec les éleveurs et les professionnels concernés. Des solutions concrètes existent ou font actuellement l'objet d'études, notamment l'abattage à la ferme, le recours à des unités mobiles ou semi-mobiles, ainsi que le maintien des solutions d'abattage de proximité.

Quelles mesures seront financées par cette enveloppe ? Selon quel calendrier ? Pouvez-vous déjà nous indiquer comment ces 3 millions d'euros par an seront répartis pour les différentes actions envisagées et avec quels instruments ? S'agira-t-il d'appels à projets, de conventions ou de projets pilotes ? Comment déterminerez-vous les priorités ? Comment évaluerez-vous les résultats obtenus ?

Au regard des projets actuellement à l'étude et de leur état d'avancement, quelles orientations envisagez-vous pour mobiliser au mieux ces moyens en faveur d'améliorations concrètes du bien-être animal ?

La réduction du transport et du stress des animaux reste-t-elle une priorité ? Quelles solutions pourraient être examinées à cet égard ?

Comment les acteurs de terrain, en particulier les éleveurs, mais aussi les vétérinaires, les abattoirs, les opérateurs concernés et les institutions scientifiques seront-ils associés à l'identification des solutions les plus pertinentes et opérationnelles ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, je vous confirme un renforcement des moyens budgétaires en faveur du bien-être animal dans la trajectoire budgétaire 2027-2029 arrêtée par le Gouvernement. Ces moyens serviront à renforcer les grands axes de mon action en faveur du bien-être animal : la lutte contre les maltraitances, les moyens de contrôle mis en œuvre par les services de la Région et le soutien aux pouvoirs locaux. La réduction du transport et du stress des animaux reste un enjeu important en matière de bien-être animal. L'interdiction de vente d'animaux sur les marchés, qui est une mesure reprise dans le projet de révision du Code wallon du bien-être des animaux, contribuera d'ailleurs à cet objectif.

Je suis avec attention la procédure de révision du règlement européen n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes. L'objectif affiché est une simplification et une modernisation du transport des animaux, afin d'intégrer les évolutions scientifiques et technologiques réalisées ces 20 dernières années, tout en tenant compte de la nécessité de garantir la compétitivité économique des entreprises agricoles européennes.

La position défendue par la Wallonie repose sur le fait que les politiques européennes doivent soutenir des investissements de long terme qui renforcent à la fois la santé animale, le bien-être animal et la compétitivité des exploitations d'élevage. Le bien-être animal doit être appréhendé de manière globale, en encourageant notamment des infrastructures adaptées, une ventilation et un refroidissement efficaces, un espace suffisant, un accès permanent à l'eau, un climat d'étable de qualité ainsi qu'un suivi régulier des indicateurs de bien-être. Ces investissements améliorent les conditions de vie des animaux tout en renforçant leur santé, leur robustesse et leur résilience face aux défis sanitaires et environnementaux.

La Wallonie reste également attentive et estime que l'Union européenne devrait accompagner ces évolutions par des soutiens financiers adaptés, par le renforcement de la recherche et de l'innovation, ainsi que par une approche préventive fondée sur la biosécurité, la surveillance et la vaccination. Les investissements en faveur du bien-être animal doivent être reconnus comme un levier essentiel de durabilité, de résilience et de performance économique du secteur d'élevage.

La Wallonie a soutenu le développement de l'abattage à la ferme, comme vous le savez, notamment dans le cadre de conventions menées avec l'Université de Liège. La dernière convention, financée à hauteur de 200 000 euros, a toutefois pris fin anticipativement, un an avant son terme, en raison de l'absence d'abattoirs partenaires permettant de poursuivre sa mise en œuvre. Cette interruption ne résulte pas d'un défaut de soutien de la Région, mais de difficultés opérationnelles rencontrées dans le développement du dispositif.

Plus largement, les pistes permettant de limiter le transport des animaux et le stress y associé continueront à être examinées au regard de leur faisabilité et du cadre européen. Les éleveurs sont associés à ces réflexions et travaillent en collaboration avec les experts de l'administration, afin de tenir compte des réalités de terrain et d'identifier les solutions les plus pertinentes et opérationnelles.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je retiens surtout votre volonté de traduire les moyens budgétaires en réalisations concrètes. Je suis actuellement de très près un projet d'abattage mobile de bovins qui pourrait passer à une phase d'expérimentation sur le terrain. Il est aussi suivi de très près par l'AFSCA, qui s'est montrée ouverte, et l'Université de Liège, qui pourrait en assurer le suivi scientifique. L'éleveur concerné prendrait lui-même en charge les coûts opérationnels. Après plusieurs années d'études, nous disposons aujourd'hui d'une occasion réelle de tester cette solution et d'en mesurer les effets sur le bien-être animal et d'identifier les éventuels obstacles réglementaires. J'espère que la Wallonie continuera à accompagner concrètement cette initiative, afin que la recherche puisse désormais déboucher sur une réalisation.

Question orale de M. Jean-Paul Bastin à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la campagne de sensibilisation à la lutte contre les feux d'artifice « pirates » lors de la nuit du Nouvel An »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la campagne de sensibilisation à la lutte contre les feux d'artifice « pirates » lors de la nuit du Nouvel An ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, chaque année, le phénomène est plutôt en augmentation, nombre de privés décident d'agrémenter leur nuit de réveillon de la Saint-Sylvestre par des lancers de pétards et autres feux d'artifice. Derrière ce plaisir qui a l'air bien innocent et bien anodin, où le matériel peut être acquis en toute légalité dans nombre de commerces du Royaume, se cache une face plus sombre.

Tout d'abord, derrière ces allumages de feux, il y a plusieurs accidents qui génèrent parfois amputation de doigts, brûlures plus ou moins sévères ou perte d'un œil. Nombre de services d'urgence sont monopolisés par des lésions parfaitement évitables.

Il y a aussi un aspect de bien-être animal. Chaque année, des chevaux sont pris de panique et soit font des crises cardiaques, soit viennent s'empaler sur les fils barbelés de limitation de clôture. Des agriculteurs sont obligés de passer la nuit à l'étable pour essayer de rassurer leurs animaux et ne pas avoir de phénomènes de paniques généralisés qui peuvent engendrer une mortalité. Nombre de chiens et de chats domestiques s'enfuient de leur domicile en prenant tous les risques, apeurés par ces tirs à répétition.

Dans la plupart des communes, l'interdiction de feux d'artifice existe bien et est soumise à un arrêté du bourgmestre. Cependant, force est de constater que beaucoup pensent de bonne foi qu'ils peuvent participer à cette « féérie » et offrir un moment de ravissement à leurs enfants en toute impunité, voire en toute légalité.

Il avait été convenu l'année dernière qu'une campagne de sensibilisation serait menée afin de faire comprendre à un maximum de citoyens se trouvant sur notre territoire que ce n'est pas nécessairement une bonne idée de faire un petit feu d'artifice depuis sa terrasse ou son jardin. Pouvez-vous nous dire ce qui est prévu pour cette année en matière de sensibilisation ? Comment cette éventuelle campagne va-t-elle se déployer ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme vous le soulignez, les feux d'artifice peuvent avoir des conséquences importantes pour le bien-être des animaux. Les détonations soudaines et les effets lumineux intenses peuvent provoquer du stress et donc des réactions de panique, avec notamment des risques de fugue ou encore d'accidents liés à ces fugues.

C'est pourquoi j'ai adressé un courrier à destination des bourgmestres visant à sensibiliser à l'impact des feux d'artifice sur les animaux à l'approche des périodes festives du 21 juillet dernier. Ce courrier rappelait notamment les effets des nuisances sonores sur les animaux, soulignait le rôle des autorités communales dans l'encadrement de ces pratiques et encourageait le recours à des alternatives permettant de limiter ces impacts, tout en s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation.

Dans la continuité des actions de sensibilisation déjà menées, je vous confirme qu'une communication spécifique relative aux feux d'artifice sera à nouveau diffusée sur le portail du Service du bien-être animal et sur les réseaux sociaux à l'approche des fêtes de fin d'année, pour sensibiliser les communes et les citoyens à ces conséquences.

Les autorités locales jouent un rôle déterminant dans l'encadrement de l'usage des feux d'artifice sur le territoire, tant par les mesures qu'elles peuvent prendre que par l'information et la sensibilisation des citoyens. Cette communication rappellera l'importance, avant toute utilisation de feux d'artifice, de se renseigner auprès de sa commune sur les règles applicables en la matière, leurs usages pouvant être interdits ou encore soumis à une autorisation du bourgmestre.

Il s'agira, par la même occasion, de mettre en avant des alternatives plus respectueuses du bien-être animal, afin de permettre à chacun de célébrer les fêtes tout en limitant autant que possible la nuisance pour les animaux. L'objectif est d'agir en amont par l'information et la sensibilisation, afin d'avoir des fêtes de fin d'année qui puissent se dérouler dans les meilleures conditions, tout en tenant compte du bien-être des animaux.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour ces éléments de réponse, où je perçois bien une prise de conscience de la problématique. Je lirai avec attention la communication que vous enverrez aux différents bourgmestres de Wallonie ainsi que cette campagne de communication. En effet, je pense que c'est par une communication concertée que nous pourrons enrayer ce phénomène contre lequel nous luttons.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- M. Collignon, sur « l'impact des décisions fédérales sur la crédibilité du budget wallon » ;
- Mme Greco, sur « l'inhumation d'un animal de compagnie avec son propriétaire » ;
- Mme Özen, sur « la faible proportion d'adoptions de chiens en refuge » ;
- Mme Greco, sur « l'interdiction de la vente de volailles sur les marchés communaux et l'absence de concertation avec les marchands concernés » à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Lambelin, sur « les négociations sur le budget européen pour la période 2028-2034 et leurs conséquences pour la Wallonie » ;
- Mme Greco, sur « l'avant-projet de décret-programme adopté par le Gouvernement le 22 octobre 2026 » ;
- Mme Özen, sur « le suivi de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en matière de bien-être animal » ;
- M. de Wasseige, sur « la commande publique wallonne comme levier de souveraineté économique » à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 9 heures 40 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Valérie Bluge, MR
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
Mme Christine Mauel, MR
M. Loris Resinelli, Les Engagés
M. Nicolas Tzanetatos, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
GAIA	Groupe d'action dans l'intérêt des animaux
OLO	obligation linéaire/lineaire obligatie